

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 /258

Constitution d'un groupement de commandes CAPA/ Communes membres pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la CAPA et ses communes membres souhaitent réduire et mieux contrôler les consommations d'énergie du patrimoine bâti communal et communautaire.

Le double objectif poursuivi est d'une part de décliner à l'échelle territoriale, et pour le secteur clé du bâtiment, les engagements européens et nationaux en matière de lutte contre le changement climatique, via une réduction significative des consommations d'énergies fossiles, et d'autre part d'améliorer la maîtrise des charges de fonctionnement liées aux dépenses d'énergie (pour indication, la facture énergétique pour les seuls bâtiments de la Ville d'Ajaccio a atteint la somme de 1 272 000 €TTC en 2012, correspondant à des émissions de gaz à effet de serre évaluées à 5 000 TeqCO₂).

La constitution d'un groupement de commandes entre la CAPA et les communes membres pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires constitue l'une des premières étapes dans la poursuite de ces objectifs. Les audits réalisés permettront de caractériser les performances énergétiques des bâtiments étudiés, et d'apporter des éléments d'aide à la décision pour définir des programmes de travaux de réhabilitation pertinents : description des scénarios d'intervention possibles, coûts d'investissements liés, gains de consommations attendus, temps de retour sur investissement, ...

Sept bâtiments de la Ville d'Ajaccio ont été ciblés dans le cadre de la préparation du groupement de commande :

- Bâtiment Octroi – DDSU
- Garage municipal
- Ecole de musique Pugliesi-Conti
- Groupe Scolaire de l'Empereur
- Groupe scolaire St Jean
- Gymnase St Jean
- Complexe Pascal-Rossini

Le prix estimé par la CAPA pour les audits des bâtiments de la Ville est de 20 000 euros, subventionné par l'ADEME à hauteur de 70 %.

La convention constituant le groupement de commande est jointe en annexe.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver la constitution du groupement de commande entre la CAPA et les communes membres pour la réalisation des audits énergétique des bâtiments ciblés.
- D'autoriser M. Paul-Antoine Luciani, 1^{er} adjoint, à signer la convention définissant le groupement de commande jointe en annexe du présent rapport, ainsi que tous actes ou documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Mme Isabelle MORACHINI, adjointe Déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des communes
Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123 et suivants
Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2121.29
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 27 septembre 2013

DECIDE
Par 32 voix pour
Et 3 abstentions (Mme Guerrini, MM. Ferrara et Sbraggia)

- D'approuver la constitution du groupement de commande entre la CAPA et les communes membres pour la réalisation des audits énergétique des bâtiments ciblés.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention jointe en annexe du présent rapport, définissant le groupement de commande, ainsi que tous actes ou documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_258-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013